

**Liste des délibérations examinées lors du conseil municipal  
du 11 décembre 2023**

N°	Objet de la délibération	Sens du vote
23/1201	Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal	Approuvé
23/1202	Désignation d'un référent déontologue des élus locaux	Approuvé
23/1203	Constitution d'une Société Publique Locale - Golfe Energies Renouvelables. Entrée au capital ; signature des statuts et du pacte d'actionnaires	Approuvé
23/1204	Mise à disposition de la salle du Kreisker à GMVA (ty info service).	Approuvé
23/1205	Avance de 200 000 € sur la subvention 2024 au profit du CCAS de Ploeren	Approuvé
23/1206	Instauration d'une prime pouvoir d'achat	Approuvé
23/1207	Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement pour le 1 <sup>er</sup> trimestre 2024	Approuvé
23/1208	Sécurisation du carrefour de Béléan - Accord de principe pour la réalisation d'un giratoire en partenariat avec la commune de Plescop et le Conseil Départemental du Morbihan	Approuvé
23/1209	Subvention communale à la réalisation de 5 logements sociaux - Le Clos du Moulin	Approuvé
23/1210	Mise à jour du régime des astreintes	Approuvé
23/1211	Instauration du forfait « mobilités durables » au profit des agents de la commune de Ploeren	Approuvé
23/1212	Mise à jour de la délibération n°1003 du 9 octobre 2017 : instauration d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires	Approuvé
23/1213	Indemnités de mission et remboursement des frais de déplacements temporaires	Approuvé
23/1214	Adhésion à la convention prévoyance proposée par le CDG 56	Approuvé
23/1215	Actualisation du tableau des effectifs	Approuvé
23/1216	Proposition de composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne	Approuvé
23/1217	Convention opérationnelle quadripartite arrêté de carence SRU - avenant n°1	Approuvé
23/1218	Identification des zones d'accélération d'énergies renouvelables	Approuvé
23/1219	Dénomination des voies du lotissement Douar Ar Mor	Approuvé
23/1220	Dénomination de la voie du lotissement « Tal er hoët ».	Approuvé